

Critères d'application pour une demande d'AUT

Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)

Substances interdites : dexméthylphénidate, méthylphénidate, lisdexamfétamine et autres dérivés des amphétamines

Cette liste de vérification aide les athlètes et leurs médecins à rassembler les documents médicaux nécessaires pour une demande d'AUT complète. Le dossier médical permettra à la commission AUT d'évaluer si les conditions applicables pour accorder une AUT sont respectées.

Veuillez noter que la présentation d'un formulaire de demande AUT seul ne suffit pas ; celui-ci doit être accompagné de tous les documents pertinents. Un formulaire de demande dûment rempli et la réalisation de tous les points de cette liste de vérification ne garantissent pas l'octroi d'une AUT. Cela correspond toutefois à la meilleure préparation possible de la demande d'AUT.

Le formulaire de demande AUT actuel et des informations supplémentaires sont disponibles sur www.sportintegrity.ch/fr/aut.

Le formulaire de demande AUT doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Toutes les sections doivent être remplies dans une écriture lisible.
- Tous les renseignements doivent être fournis en français, allemand, italien ou anglais.
- La signature du médecin qui soumet la demande est requise.
- La signature de l'athlète faisant l'objet de la demande est requise.

Demande initiale

Examen médical par des spécialistes selon le tableau 1

Les psychologues peuvent participer à l'établissement du diagnostic (anamnèse, questionnaires comportementaux spécifiques au diagnostic). Les conclusions finales et le diagnostic doivent être effectués par des médecins spécialisés.

Rapport médical du spécialiste du diagnostic initial et, s'il y a lieu, **second avis** doit/doivent comprendre les éléments suivants :

- Une **anamnèse**, incluant une anamnèse des substances
- Résumé et interprétation des résultats des **questionnaires comportementaux spécifiques au diagnostic** (copies des questionnaires originaux peuvent être demandées). Il pourra s'agir notamment, mais pas exclusivement, des questionnaires suivants :
 - Chez l'adulte : WURS-k, ADHS-SB, Conners, HASE, DIVA 2.0
 - Chez l'enfant : Vanderbilt, K-SADs, DISC, Conners, SNAP

-
- Conclusions finales et interprétation** de l'anamnèse, des symptômes, et des résultats de tests **par un médecin spécialisé**
-

- Diagnostic** selon les critères définis dans la CIM-10 ou le DSM-5 **par un médecin spécialisé**
-

- Rapport médical** contenant l'évolution de la maladie et de la thérapie **depuis le diagnostic initial**
-

- L'évolution de la situation familiale, scolaire et/ou professionnelle
-

- Détails concernant la thérapie médicamenteuse actuelle y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration.
-

Demande de prolongation

- Examen médical par des spécialistes et date des rapports selon le tableau 2**
-

- Rapport médical** doit comprendre les éléments suivants :
-

- Évolution de la maladie et de la thérapie **depuis la dernière demande d'AUT**, incluant la situation familiale, scolaire et/ou professionnelle
-

- Détails concernant la thérapie médicamenteuse actuelle y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration.
-

Une AUT a toujours une durée de validité limitée. Le cas échéant, une demande de prolongation doit être soumise. De plus, la thérapie approuvée est clairement définie. En cas de modification de la thérapie prévue, une demande de prolongation sera donc requise.

En cas de délai d'attente pour les rendez-vous d'un second avis ou lors de la phase de détermination de la dose au début du traitement, il est recommandé de contacter Swiss Sport Integrity.

Durée maximale de validité d'une AUT pour l'indication présente : deux ans, pour les athlètes de plus de 18 ans, éventuellement 4 ans (après évaluation du second avis).

Veillez transmettre la demande à Swiss Sport Integrity, pharmacie et médecine, Eigerstrasse 60, 3007 Berne (email : med@sportintegrity.ch ou antidoping@hin.ch) sans oublier d'en conserver une copie.

Tableau 1 demande initiale :

Exigences pour la spécialisation médicale en fonction de l'âge au moment du diagnostic initial et de l'âge au moment de la demande.

		L'âge au moment du diagnostic initial	
		avant l'âge de 18 ans	après l'âge de 18 ans
L'âge au moment de la demande	avant l'âge de 18 ans	Examen et rapport par un spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents FMH ou un pédiatre FHM avec formation approfondie en neuropédiatrie ou pédiatrie du développement, rapport ne datant pas de plus de trois ans.	
	après l'âge de 18 ans	<ol style="list-style-type: none"> Examen et rapport par un spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents FMH ou un pédiatre FHM avec formation approfondie en neuropédiatrie ou pédiatrie du développement. Second avis auprès d'un psychiatre FMH de l'âge adulte spécialisé dans le TDAH ou d'une institution psychiatrique selon le tableau 3. 	<ol style="list-style-type: none"> Examen et rapport par un psychiatre FMH de l'âge adulte spécialisé dans le TDAH. Second avis auprès d'une institution psychiatrique selon le tableau 3

Tableau 2 demande de prolongation :

Exigences pour la spécialisation médicale en fonction de l'âge au moment de la demande. Veuillez noter que les dates des rapports correspondent aux spécifications.

L'âge au moment de la demande	avant l'âge de 18 ans	Rapport médical récent (ne datant pas de plus d'un an) par le pédiatre ou le spécialiste
	Après l'âge de 18 ans	<p>Second avis selon tableau 1 doit être soumise. Cela ne s'applique pas si le rapport a déjà été soumise pour une demande d'AUT antérieure.</p> <p>AINSI QUE</p> <p>Rapport médical récent d'un psychiatre FMH de l'âge adulte spécialisé dans le TDAH ou d'une institution psychiatrique selon le tableau 3 (ne datant pas de plus d'un an). Lorsque le second avis est soumis pour la première fois, il peut remplacer le rapport médical récent.</p>

Tableau 3: Institutions psychiatriques pour second avis

Hôpitaux	Link
Centre hospitalier universitaire vaudois	Consultation spécialisée TDAH adulte - Unité ambulatoire d'accueil et interventions brèves - CHUV
Hôpitaux Universitaires Genève	Trouble déficit d'attention-hyperactivité (TDA-H) - HUG
Integrierte Psychiatrie Uri, Schwyz und Zug	Aufmerksamkeitsstörung / Hyperaktivität Triaplus AG
Luzerner Psychiatrie	Erwachsene - Luzerner Psychiatrie AG (lups.ch)
Psychiatrie Baselland	Psychiatrie Baselland: ADHS bei Erwachsenen - Psychiatrie Baselland (pbl.ch)
Psychiatrie St. Gallen	Psychiatrie St.Gallen (psychiatrie-sg.ch)
Psychiatrische Dienste Aargau	Spezialsprechstunde ADHS und Autismus- Psychiatrische Dienste Aargau AG (pdag.ch)
Psychiatrische Dienste Graubünden	ADHS-Abklärung für Erwachsene - Psychiatrische Dienste Graubünden (PDGR)
Psychiatrische Universitätsklinik Zürich	Spezialambulatorium für Aufmerksamkeits- und Hyperaktivitätsstörungen (ADHS) im Erwachsenenalter - Psychiatrische Universitätsklinik Zürich (PUK) (pukzh.ch)
Solothurner Spitäler	soH Psychologischer Dienst Psychiatrische Dienste (solothurnerspitaeler.ch)
Spitäler FMI	Spezialsprechstunde ADHS im Erwachsenenalter - psy.ch - Wegweiser für psychische Gesundheit
Spital Thun	Bei seelischen Problemen (spitalthun.ch)
Universitäre Psychiatrische Dienste Bern	Sprechstunden – UPD Bern
Universitäre Psychiatrische Kliniken Basel	ADHS - UPK Basel
Universität Bern Forensisch-Psychiatrischer Dienst	Dienstleistungen: Begutachtung - Forensisch-Psychiatrischer Dienst (FPD)